

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

n° 209-23 C

Objet : RS - Charte de gouvernance

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leyse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmaï - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Sophie Bourgade à Florence Bourgeois - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillemet - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Danièle Goddard à Thierry Repentin - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmaï - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

conseillers excusés : 10

Jimmy Bâabâa - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

délibération n° 209-23 C

objet **RS - Charte de gouvernance**

Thierry Repentin, président, indique qu'il s'est engagé, lors de son élection, à bâtir une charte de gouvernance. Ainsi, un groupe de travail d'élus volontaires s'est réuni à trois reprises pour en définir le contenu.

La rédaction d'une charte de gouvernance est l'occasion de construire les modalités de gouvernance qui viendront servir le projet de territoire, par des valeurs partagées, par des modalités de travail et de décision, et avec chacune des communes membres :

- la proximité : pour répondre le mieux possible aux besoins des habitants et du territoire, l'agglomération déploie son action en proximité, en lien nécessairement étroit avec les communes qui constituent le plus souvent la porte d'entrée des habitants sur les questions de services publics,
- la solidarité : entre les communes de l'agglomération, au bénéfice des habitants,
- l'équité : l'agglomération garantit que chaque citoyen et que chaque territoire sont traités de manière équitable dans leur accès aux services publics dispensés,
- l'efficacité : les actions de l'agglomération et des communes sont complémentaires. Les compétences de l'agglomération sont mises en œuvre en coopération étroite et en concertation avec les communes. Dans ce cadre, l'intercommunalité veille à consulter et à faire part de ses actions et interventions spécifiques sur le territoire de chaque commune. Chaque commune veille également à informer et consulter en amont de ses actions et interventions susceptibles de concerner les compétences communautaires.

Ainsi, le document proposé en annexe présente :

- les grands axes du projet d'agglomération et ses actions concrètes,
- la construction de la décision communautaire :
 - o la Conférence des maires,
 - o le Conseil communautaire,
 - o le Bureau communautaire,
 - o l'exécutif : le président et les vice-présidents,
 - o les instances préparatoires aux instances décisionnelles :
 - les commissions thématiques,
 - les comités de pilotage,
 - o les réunions de secteur,
 - o le rôle des services,
- la participation dans les organismes extérieurs,
- l'information auprès des conseillers municipaux,
- la concertation et la participation citoyenne.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la charte de gouvernance.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **209-23 C**

Objet de l'acte :	RS - Charte de gouvernance
Thème Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 2 - Fonctionnement des assemblées 2 - Fonctionnement des groupes politiques
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	charte de gouvernance

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231221-lmc1H30765H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30765H1

Date de transmission en Préfecture :	26 décembre 2023
Date de réception en Préfecture :	26 décembre 2023
Publication sur le site internet:	mercredi 27 décembre 2023